Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260629-DEL20260617_49-DE

Réf. : DEL20260617-49

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 17 juin le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

PRESENTS (16)
Dominique MARTIN, Agnès GUILLO, Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Stéphanie DUBOIS, Cyrille MONNERAIS, Aurélie LOEZIC, Adrien GILLARD, Valérie LERAT, Vincent MONNERAIS, Katy LETORE, Thierry ROBIN, Marie-Thérèse LUCAS, Guénaël LAUNAY, Philippe ROBO, Mickaël BOIXEL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :
M. Pascal JOSSE a donné son pouvoir à Mme Dominique MARTIN.
M. Clément CHOTARD a donné son pouvoir à M. Alain CHOTARD.
M. Corentin PERRICHOT, a donné son pouvoir à M. Guénaël LAUNAY.

ABSENTS (0) :

Délibération DEL202600617-49 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE COMMUN "COMMANDE PUBLIQUE" de l'OUST BROCELIANDE COMUNAUTE (OBC) ENTRE LA MAIRIE ET l'OBC

Madame le Maire informe le conseil municipal que de l'Oust à Brocéliande communauté propose de renouveler le service commun Commande Publique dans le cadre du schéma de mutualisation communautaire pour la nouvelle mandature 2026-2032. Ce service permet de fiabiliser les procédures de consultation, au regard de la complexité du droit de la commande publique, compte-tenu de la structure actuelle des communes qui fait qu'elles ne peuvent se doter de compétences dédiées.
Les modalités de fonctionnement, administratives et financières, de ce service commun sont indiquées et expliquées dans la convention de mutualisation, jointe à la présente délibération.
La proposition de répartition financière est la suivante :
- Forfait annuel (conseil au fil de l'année) évalué pour 2026 à 280,00 € par commune adhérente.
- Coût horaire (relecture ou option 1 ou 2) : 25 € pour 2026.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260629-DEL20260617_49-DE

Il est demandé au conseil municipal :

D'adhérer à cette convention selon les modalités de fonctionnement, administratives et financières,
D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé Madame le Maire, l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

D'adhérer à cette convention selon les modalités de fonctionnement, administratives et financières,
D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Dominique MARTIN

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 25/06/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 25/06/2026